

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 21 décembre 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales**

NOR : ETSS1031137A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu l'article L. 1142-22 du code de la santé publique ;  
Vu l'article R. 1142-43 du code de la santé publique ;  
Vu l'arrêté du 3 décembre 2007 portant nomination au conseil d'administration de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;  
Vu les arrêtés du 11 août 2006, du 30 octobre 2006, du 5 juin 2007 et du 26 octobre 2007 portant agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;  
Vu les propositions des associations,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés ou renouvelés en tant que représentants des usagers au conseil d'administration de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales :

M. Jacques-Emmanuel CATZ, membre titulaire.  
Mme Claude RAMBAUD, membre titulaire.  
M. Alain PRUNIER, membre suppléant.  
Mme Florence DUVIALLARD, membre suppléant.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 21 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
D. LIBAULT